

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 SEPTEMBRE 1998

La Présidente, Gisèle ADEMA, ouvre la séance à 15 heures, le quorum étant atteint (sur 339 adhérents à jour de leur cotisation le 17.09.98, 136 sont présents ou représentés).

Après quelques échanges chaleureux entre les participants, les questions à l'ordre du jour sont examinées.

### 1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 1997.

Lecture est faite de ce procès-verbal : il est approuvé à l'unanimité.

### 2- Présentation du rapport moral par Gisèle ADEMA, Présidente.

Elle rappelle qu'à son arrivée il y avait environ 2000 membres mais très peu de cotisants. Après une étude approfondie de ce listing, le Bureau a décidé de supprimer tous les membres qui n'avaient pas réglé leur cotisation annuelle depuis deux ans. A ce jour, le nouveau listing est de 505 adhérents ; mais parmi eux, certains n'ont pas encore réglé leur cotisation 98 : s'ils ne s'en acquittent pas rapidement, ils seront très prochainement rayés.

Nos membres actifs nous ont souvent écrit au cours de cette année. Ils nous ont relaté des situations vécues montrant la réussite de l'homéopathie, ils nous ont posé de nombreuses questions d'ordre général (ce qui nous a amenés à instaurer le *Courrier des Lecteurs*), ils nous ont envoyé des articles de journaux accompagnés de judicieux commentaires... et ils ont trouvé la Lettre de plus en plus intéressante. Nous constatons donc avec grand plaisir que des échanges ont lieu au sein de l'Association. Cependant nous rappelons encore une fois que nous ne sommes en aucun cas habilités à donner des consultations, des traitements ou même des avis sur des cas personnels.

### 3- Présentation de la vie administrative par Gisèle ADEMA, Présidente.

Au cours de cette année, l'Association a dû faire face à un travail administratif important. Nous avons regroupé à l'adresse courrier les archives qui nous ont été transmises par nos prédécesseurs afin de les répertorier et de les classer ; nous en avons profité pour nous informatiser.

Nous avons constaté que depuis sa création l'Association n'était pas assurée alors que l'assurance responsabilité civile est obligatoire : nous avons donc demandé plusieurs devis à différentes compagnies ; nous les avons ensuite proposés au Conseil d'Administration qui a retenu le contrat de l'UAP. Nous avons mis en place la carte d'adhérent que nous envoyons après paiement de la cotisation annuelle ; elle a été bien accueillie. Pour le traitement de la Lettre, nous avons recherché une société proche du Secrétariat : nous avons retenu la Société OZA à LYON qui, à ce jour, donne satisfaction. Enfin, nous avons été amenés à prendre contact avec des médecins, des dentistes, des vétérinaires, des pharmaciens... qui veulent bien prendre sur leur temps pour nous écrire des articles et répondre à vos questions. Nous vous informons enfin que l'Association a un nouveau Trésorier, Monsieur Martial LEBRUN, suite à la démission d'Isabelle BOUDAZIN.

### 4- Présentation du rapport financier par Martial LEBRUN, Trésorier.

Le compte de l'Association est domicilié au Crédit Mutuel Duquesne à LYON. A ce jour, l'Association dispose de 77 706,13 francs, soit 71 456,63 francs sur Livret et 6 249,50 francs sur le Compte Courant. Les principaux frais sont ceux liés à la réalisation de la Lettre et à son envoi. Les livres de compte peuvent être consultés par nos membres.

### 5- Adoption du Règlement Intérieur.

Lecture est faite de ce Règlement Intérieur : il est approuvé à l'unanimité. Ceux qui souhaitent le recevoir doivent en faire la demande au Secrétariat, sans oublier une enveloppe timbrée pour la réponse.

### 6- Questions diverses.

- Madame PELLENC, Secrétaire de l'Association, tient à signaler qu'elle a eu, au cours de l'année 1998, une charge supplémentaire de travail : en effet, elle a dû renvoyer de nombreuses cotisations qui, après vérification, avaient déjà été réglées. (La carte d'adhésion mise en place cette année et qui sert de quittance aurait dû éviter cela). Le Conseil d'Administration a demandé que ces chèques soient acceptés comme dons à l'Association.
- Le Syndicat National des Médecins Homéopathes de France (S.N.M.H.F) a mis à notre disposition son annuaire de médecins (1997) afin que nous puissions répondre aux demandes de nos adhérents. Nous prendrons contact avec d'autres syndicats pour savoir s'ils acceptent de nous faire parvenir la liste de leurs médecins afin d'établir le choix.
- Le projet de l'organisation d'une première rencontre avec un médecin homéopathe est accueilli avec enthousiasme. Nous essaierons de le réaliser.

La Présidente Gisèle ADEMA remercie tous ceux qui ont pu participer à cette Assemblée Générale.

La séance s'achève à 16 heures 30.